

## Commune de LIZINE

### Compte rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h30 le vendredi 10 juillet 2020 à la mairie de Lizine sur convocation du Maire en date du 2 juillet 2020.

**Etaient présents :** Monsieur Pascal Gosse, Maire, Messieurs Frédéric Maury et Jean-Marie Vernier, Adjoint, Madame Marie Paupert-Ravault et Monsieur Philippe Sage, conseillers municipaux.

**Absents et excusés :** Madame Stéphanie Badstuber et Monsieur Nicéphore Broux, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric Maury est désigné à l'unanimité.

#### **1. Approbation des compte-rendus des réunions du conseil municipal des 9 mars 2020, 23 mai 2020, 30 mai 2020 et 26 juin 2020.**

Aucune remarque ni observation ne sont formulées et ces compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.

#### **2. Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Monsieur Pascal Gosse, seul candidat, a obtenu, au premier tour de scrutin, cinq suffrages exprimés. Il a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat de délégué titulaire du conseil municipal.

Monsieur Jean-Marie Vernier, Monsieur Frédéric Maury et Madame Marie Paupert-Ravault, candidats à la fonction de suppléants, ont obtenu au premier tour de scrutin cinq suffrages exprimés. Ils ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat de suppléants.

#### **3. Modification des statuts du SIVU-RPI d'Amancey .**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté préfectoral du 5 juin 2019 entérine le principe d'une adhésion des communes de Déservillers, Eternoz, Lizine, Nans-Sous-Sainte-Anne et Saraz au SIVU-RPI de l'école d'Amancey, Amondans, Bolandoz, Cléron, Fertans, Malans, Montmahoux.

Ce RPI prendrait désormais le nom de SIVU de gestion du RPI de l'école d'Amancey Loue Lison.

De ce fait il est indispensable de procéder à une modification des statuts pour intégrer au SIVU ces 5 communes dont Lizine, cette modification devant être soumise à toutes les communes concernées par le RPI.

Considérant que le Président du SIVU a informé la commune de Lizine qu'elle serait tenue de participer aux dépenses d'investissement du SIVU sur la base du nombre de ses habitants alors même qu'aucun enfant de Lizine ne sera scolarisé à la rentrée prochaine (septembre 2020) dans l'école gérée par le SIVU,

Considérant que cette situation devrait durer plusieurs années, le prochain enfant de Lizine étant susceptible d'être scolarisé au SIVU seulement à la rentrée de septembre 2023 et qu'il serait anormal que la commune supporte une charge pour un service dont elle ne bénéficiera pas,

Considérant par ailleurs qu'au titre de l'année 2020, le président du SIVU a précisé que la participation aux dépenses d'investissement (comme de fonctionnement) ne serait calculée qu'à partir de la rentrée scolaire de septembre 2020, donc qu'à partir du moment où les enfants des nouvelles communes fréquenteront l'école du RPI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De demander que l'adhésion de la commune de Lizine au SIVU de gestion de l'école d'Amancey Loue Lison soit reportée au moment où un enfant de Lizine sera appelé à fréquenter cet équipement scolaire.

- Souhaite, qu'à défaut, il soit précisé dans les statuts à modifier que la participation de toute commune membre du SIVU aux dépenses d'investissement, à l'instar de la participation aux dépenses de fonctionnement, n'est effective que lorsque qu'un ou des enfants d'une commune membre fréquentent l'équipement scolaire géré par le SIVU

**Adopté par quatre voix pour et une abstention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Pascal Gosse